

Rue du Bourg au Loup

Avis - Conseil des sages



Rue du Bourg au Loup

1. **Contexte** : Mise en conformité de la rue par rapport à l'accessibilité des PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et volonté d'améliorer à la fois les conditions de sécurité et de confort pour l'ensemble des piétons
2. **Diagnostic** :
 - La rue du Bourg au loup est une voie structurante du centre bourg . Trafic ?????
 - Réglementation ponctuelle à 30 km/h liée à la présence d'un plateau au droit du lycée Le Taillandier
 - Particularité : élargissement du trottoir nord réalisé en début d'année 2018
 - Longueur de la section d'étude : environ 150 m.
 - Stationnement latéral rive sud : 5 emplacements, entre le giratoire et le N° 4 propriété de M. et Mme Couennault. Usage résidents, visiteurs
 - Circuit Pédibus ligne A (arrêt devant lycée)
 - Trottoir sud encombré par 3 escaliers des propriétés
 - Réseaux aériens effacés
 - Liaisons piétonnes des élèves Lycée vers collège Sainte Anne : usage des transports scolaires
3. **Objectifs** :
 - Elargir le trottoir en conformité avec la règle d'accessibilité (largeur minimum de 1,40 m.)
 - Conserver voire améliorer l'offre de stationnement
 - Renforcer la modération des vitesses

Rue du Bourg au Loup (partie Est)

Projet Eurovia

Réalisation d'une écluse :

Caractéristique: largeur de voie restante 4.00m.

Longueur de la partie rétrécie : 60.00 m.

Sens prioritaire: ?

Largeur minimum trottoir : 1.50m, au droit de l'escalier le plus avancé

Projet CDS

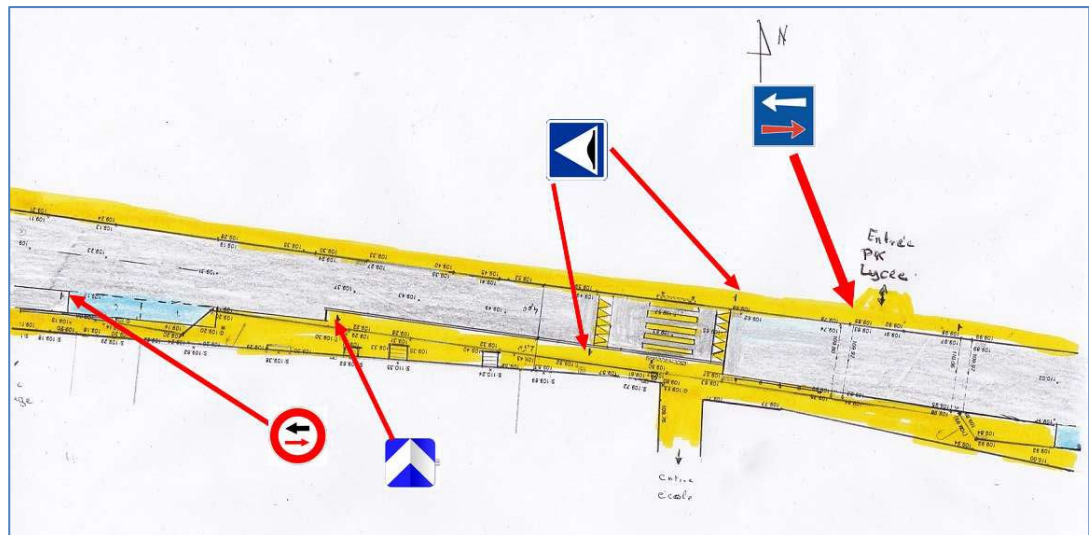
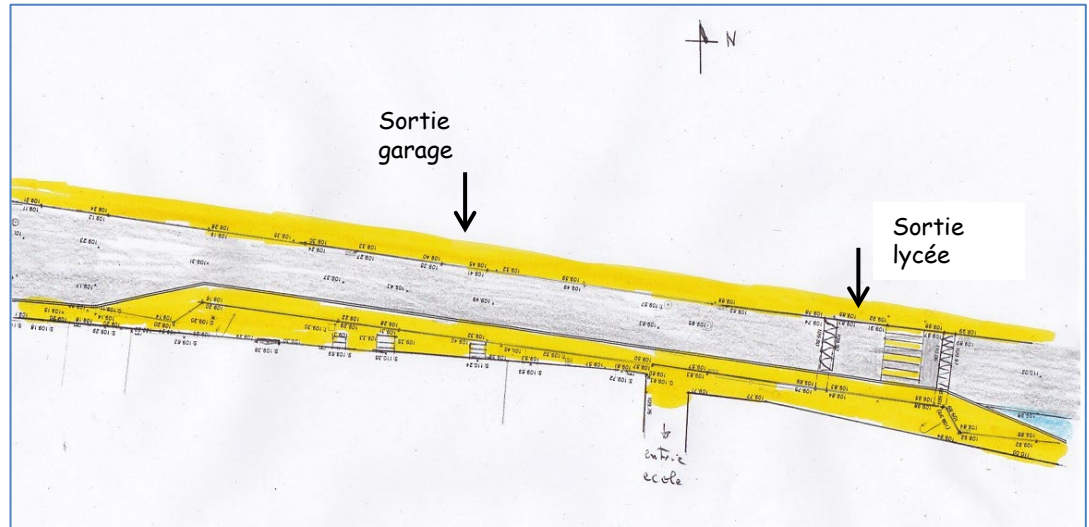
Réalisation d'une écluse :

Caractéristique: largeur de voie restante 4.00m.

Longueur de la partie rétrécie : 30.00 m.

Sens prioritaire Est-Ouest. Plus naturel de bloquer la circulation qui « bute » sur la surlargeur de trottoir. L'élargissement du trottoir matérialise mieux la ligne d'arrêt VL. Evite des arrêts de véhicules sur le passage piéton Lycée dans le cas où il est conservé au même endroit avec une priorité Est-Ouest

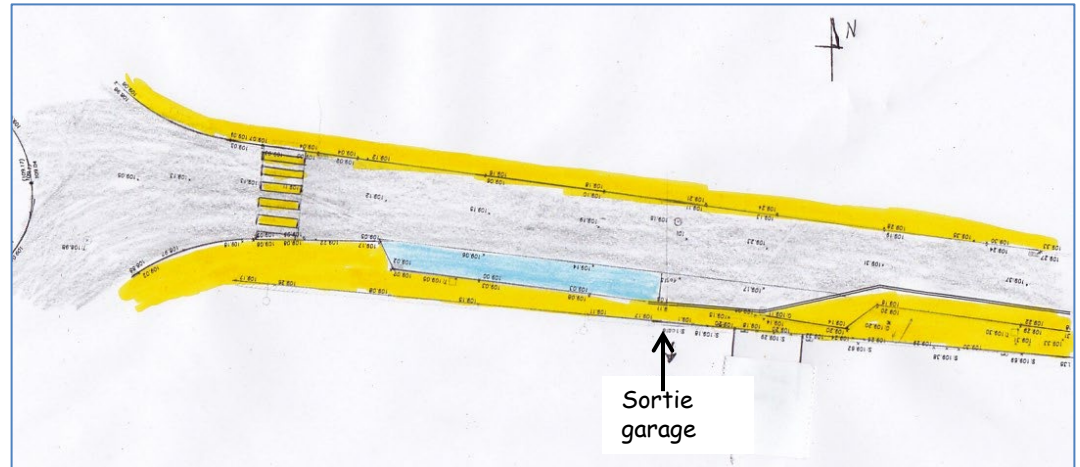
Largeur minimum trottoir : 1.50m, au droit de l'escalier le plus avancé
Déplacement du plateau en élévation face à la voie de desserte collège (pour tenir compte des liaisons piétons Lycée - collège)
Eclairage renforcé au droit du plateau



Rue du Bourg au Loup (partie Ouest)

Projet Eurovia

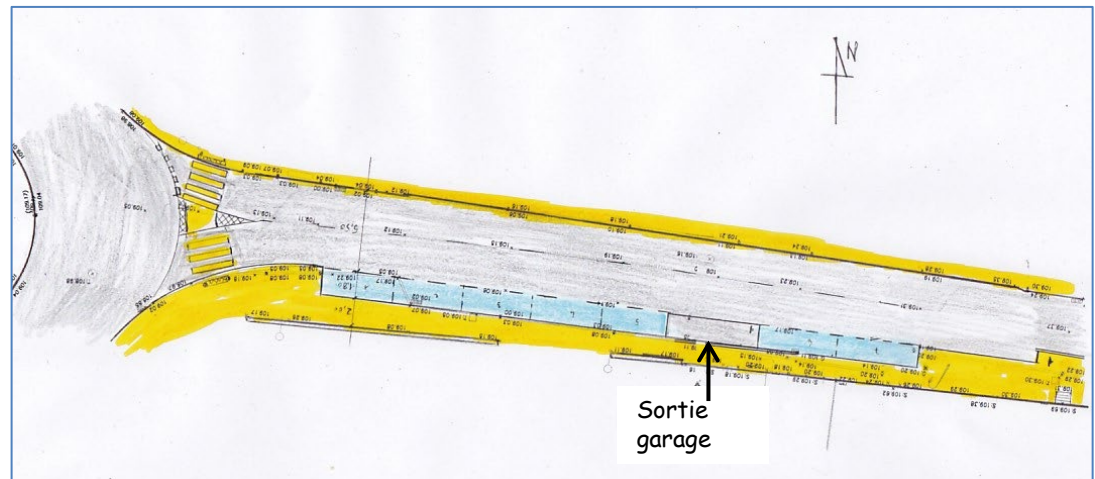
Stationnement : longueur 18.00 m, soit 3 places confortables ou 4 très serrées.



Projet CDS

Stationnement : longueur 36.00 m, soit 7 places

Déplacement du passage piéton près du carrefour. Ilot en milieu de voie, chevauchable pour assurer la giration des PL ou cars. (recommandation déjà formulée par le CDS)



Rue du Bourg au Loup

Analyse multicritère

	Projet Eurovia	Projet CDS
Avantages	▪ Répond à l'objectif de conformité PMR	▪ Répond à l'objectif de conformité PMR ▪ Ecluse : longueur réduite de moitié. Plus conforme aux recommandations (15.00m.). Réduit les temps d'attente ▪ Stationnement augmenté à 7 places au lieu de 5 aujourd'hui avec le déplacement du passage piéton près du giratoire ▪ Déplacement passage piétons près du carrefour plus conforme aux cheminements naturels
Inconvénients	▪ Longueur de l'écluse à 60.00 m trop importante. Dysfonctionnement à prévoir + allongement des temps d'attente et de la file d'attente. Lisibilité compliquée ▪ Capacité de stationnement réduite à 3 places	▪ Déplacement plateau implique de revoir le profil des bordures récemment modifiées ▪ Ajout d'un éclairage spécifique ▪ Conséquence moins importante pour le déplacement du passage piéton près du carrefour

Autres remarques:

Pour des raisons économiques, le maintien du plateau devant le lycée dans sa position actuelle est possible avec la proposition CDS

Méthodologie en matière d'aménagement de rue : il est souhaitable d'avoir un diagnostic complet, de formuler des objectifs et en conséquence d'avoir un projet global et ne pas projeter rive par rive. Quitte à réaliser ensuite en plusieurs phases.

Nécessité de consulter les riverains et les établissements scolaires en particulier.

Possible de faire une simulation avec des observations qualitatives et quantitatives du fonctionnement (2 jours maxi).

Rue du Bourg au Loup

En conclusion, le conseil des sages :

1. considère que la philosophie générale du projet Eurovia répond en partie aux objectifs recherchés. L'élargissement du trottoir, en particulier sur la portion encombrée par les marches d'accès à certaines habitations riveraines, devrait permettre en effet aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, aux usagers avec poussette... de pouvoir circuler dans des conditions de confort et de sécurité plus satisfaisantes qu'à l'heure actuelle. Subséquemment, le rétrécissement de la chaussée qu'il implique, avec la réalisation d'une écluse, est de nature à inciter les automobilistes à réduire leur vitesse sur une plus longue distance... sachant qu'aujourd'hui, on observe fréquemment un phénomène d'accélération immédiatement après le franchissement du ralentisseur en place . Cependant la réduction de sa longueur à 30 m nous paraît indispensable pour un meilleur fonctionnement, une diminution des temps d'attente, une réduction des files d'attente et préférable pour la compréhension par les usagers.
2. alerte la municipalité sur l'importance de **prendre en compte les problématiques de stationnement**, ce que le projet Eurovia ne fait pas : l'absence quasi-générale de garages et le nombre de véhicules possédés par foyer, qui augmente de plus en plus du fait de l'installation dans cette rue d'une population plus jeune expliquent en partie la complexité pour les riverains et les visiteurs de stationner rue du Bourg au Loup. Il convient d'y ajouter le stationnement temporaire des véhicules de parents d'élèves des établissements scolaires privés, malgré la demande qui leur a été faite de déposer et de récupérer leurs enfants au niveau des entrées d'écoles situées rue de La Bouëxière. La réduction du nombre d'emplacements pourrait alors accroître les stationnements sauvages ou en double file et placer ainsi les enfants dans des conditions d'insécurité... un paradoxe quand l'objectif de ce projet est précisément d'améliorer la sécurité des usagers !
3. attire par ailleurs l'attention de la municipalité sur **la nécessité d'être particulièrement vigilante sur la problématique de l'évacuation des eaux pluviales**. En effet, dans la première phase concernant le trottoir nord, une bouche d'évacuation au moins a été supprimée à hauteur du n°7 : lors des fortes précipitations observées au cours des dernières semaines, l'eau de pluie, ne parvenant plus à rejoindre le réseau public, a alors atteint la hauteur voire le milieu du trottoir à l'endroit des n°s 5 et 7. Une nouvelle réduction du nombre de bouches d'évacuation, sur la rive sud, générerait donc un risque potentiel de montée des eaux lors d'épisodes pluvieux d'intensité... de moins en moins exceptionnelle.